

Evaluation des écoles- Campagne 2025/2026

Rapport d'évaluation.

Le conseil d'évaluation de l'école a ajusté le cadre d'évaluation des écoles dans sa séance du 10 avril 2025 (<https://www.education.gouv.fr/media/226941/download>).

Il fixe comme « *objectif de l'évaluation est de permettre à chaque école de s'appuyer sur des éléments objectifs et des constats partagés par les membres de la communauté éducative, de manière à prioriser ensuite les actions en faveur de la réussite des élèves figurant dans le projet d'école.* ».

« *L'évaluation externe est conçue comme un regard tiers expert permettant à l'équipe éducative d'affiner son évaluation, dans la perspective de la rédaction d'un projet d'école au service de la réussite des élèves.* »

A cette rentrée, un nouveau format de rapport d'auto-évaluation et de rapport final d'évaluation a été construit à partir des incontournables de l'évaluation proposés par le CEE. A ces derniers, une description du contexte de l'école et la définition d'une problématique ont été maintenues.

Le rapport final d'évaluation reprendra l'ensemble des éléments du rapport d'auto-évaluation (envoyé dans un format modifiable par les écoles) auquel s'ajouteront, pour chaque partie, une analyse, des recommandations, un regard complémentaire de la part des évaluateurs externes. Comme l'indique le cadre de l'évaluation, ce regard tiers sur l'analyse conduite dans l'autoévaluation a vocation à permettre d'affiner l'évaluation en vue de déterminer les orientations pertinentes pour le futur projet d'école et l'amélioration du service public d'éducation.

Au-delà des incontournables proposés par le CEE, le rapport peut traiter d'autres spécificités qui relèvent du périmètre de compétence des écoles et qui paraissent pertinentes pour le futur projet d'école et de son amélioration globale.

Un rapport d'évaluation final intégré au rapport d'évaluation final

Ci-dessous un exemple de mise en forme du rapport final d'évaluation. La partie « blanche » correspond à ce qui apparait dans le rapport d'auto-évaluation reçu. La partie

grisée correspond à ce que les évaluateurs ajouteront afin d'affiner, prolonger et/ou enrichir l'évaluation.

Projet d'école actuel°:¶

- → **Problématique(s) identifiée(s)°:**¶

¶

- → **Présentation des objectifs visés et analyse des réussites et/ou des objectifs non atteints.¶**

¶

¶

¶

Eléments complémentaires et regard croisé de l'équipe d'évaluation externe°:¶

¶

¶

Un autre exemple sur une autre partie :

Mathématiques:¶

Points forts°:¶

-¶

-¶

¶

Points d'attention°:¶

-¶

-¶

¶

Objectifs et priorités, perspectives, pistes de formation...:¶

-¶

-¶

¶

¶

Eléments complémentaires et regard croisé de l'équipe d'évaluation externe:¶

¶

¶

Les éléments complémentaires et le regard croisé de l'équipe d'évaluation externe auront vocation à poursuivre, compléter l'analyse en contexte, identifier des besoins, des objectifs ou hypothèses de travail et envisager les effets attendus.

La finalité de la démarche est d'aboutir à l'identification de priorités qui permettront à l'école de construire un futur projet d'école adapté à son contexte. Le cadre

d'évaluation des écoles précise : « *Si l'évocation du contexte, des quatre domaines ou des enjeux du développement professionnel guident évidemment la réflexion par leur caractère transversal, le rapport ne relève pas d'un propos générique, ni nécessairement exhaustif. Il présente la synthèse des échanges et de l'analyse conduite, à la fois pour valoriser les réussites et pour mettre en exergue ce qui semble prioritaire dans la réflexion à mener pour la rédaction du projet d'école.*

 »

Regroupement des écoles.

L'organisation des évaluations s'inscrit dans le cadre de regroupements. Si les écoles ont travaillé à un rapport commun d'auto-évaluation alors le rapport final est unique et dupliqué pour l'ensemble des écoles du regroupement.

Si les écoles ont produit des rapports d'auto-évaluation distincts, les évaluateurs peuvent s'appuyer sur la logique du regroupement pour produire des analyses ou recommandations identiques pour chaque école si celles-ci apparaissent comme pertinentes et utiles. Si cela n'est pas pertinent, les évaluateurs peuvent proposer des analyses spécifiques à chaque école. L'enjeu est d'aboutir à un outil utile pour les écoles concernées.

Restitution de l'évaluation

Les modalités de restitution de l'évaluation seront concertées avec les équipes des écoles. Elles peuvent prendre la forme de restitutions en présence ou à distance.

Dépôt des rapports et nommage des fichiers

Avant communication aux écoles, les rapports seront transmis à « referents-evaluations-ecoles@ac-grenoble.fr » pour relecture. Chaque école recevra un rapport d'évaluation.

Le nommage des rapports d'évaluation doit respecter le format suivant :

- Saisie en majuscules non accentuées
- UAI : code UAI de l'établissement,
- M2026 : millésime 2026,
- EE pour évaluation externe
- Séparation des différents éléments composant le nom par des « _ »

Exemple : **UAI_M2026_EE_ACADEMIE_VILLE_NOM ETABLISSEMENT**